

OBJET : Signature d'une convention avec un prestataire de service pour l'organisation d'une manifestation culturelle.

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune a été saisie d'une demande de l'association « Le Théâtre de la Ronde », qui sollicite l'autorisation d'occuper la salle communale du Château d'Eau en vue d'y organiser le 7^{ème} Festival de théâtre amateur le 29 juin, le 1^{er} et le 2 juillet 2024 ;

Considérant que cette manifestation est compatible avec la politique culturelle menée par le Commune ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention :

- dont l'objet est la mise à disposition de la salle communale du Château d'Eau le 29 juin, le 1^{er} et le 2 juillet 2024 , en vue d'y organiser le 7^{ème} Festival de théâtre amateur.
- avec la société l'association le Théâtre de la Ronde, 12 quartier Poincard, 84700 Sorgues

Article 2 : En contrepartie de cette mise à disposition, l'association reversera à la Commune une redevance égale à 25% TTC par place de spectacle vendue dans le cadre de la manifestation.

Monteux, le 18 juin 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire
Envoyé le : 27 JUIN 2024
Publié le : 27 JUIN 2024